



1. Quelle image vous vient à l'esprit pour illustrer l'amitié franco-allemande ?

O.S: D'origine allemande, Mosellan de par mes parents, donc originaire d'une région particulièrement exposée aux conflits entre l'Allemagne et la France, je ne pouvais qu'être sensible à la politique de réconciliation activée par le Général de Gaulle et le Chancelier Adenauer.

Je garde en mémoire deux souvenirs forts :

- Le jour où, au printemps 1958, notre professeur de Français au lycée sollicitait des candidatures pour les échanges entre lycéens allemands et français pendant les vacances d'été : à l'âge de 15 ans, j'allais partir pendant 6 semaines en Normandie et en Beauce, dans la famille du Maire d'un petit village près de Chartres.
- Le discours du Général de Gaulle à la jeunesse allemande, le 9 septembre 1962 à Ludwigsburg, auquel, à l'époque bachelier, j'ai assisté devant la télévision allemande : le discours a été accueilli avec enthousiasme par les jeunes de ma génération, désireux de s'engager en faveur du rapprochement de deux peuples, considérés comme ennemis héréditaires.

Pendant mes études à l'Université Johannes Gutenberg de Mayence (1965-1970), je m'impliquais dans les premiers échanges avec l'Université de Dijon et plus tard, en tant qu'universitaire à Paris, dans des groupes de recherche franco-allemands (École des Hautes Etudes en Sciences Sociales - EHESS) avant de me lancer dans les années 1990, à Nanterre, dans la création de cursus intégrés franco-allemands.

Mais, de ces premières années de réconciliation, je suis loin de ne retenir que l'enthousiasme de la jeunesse.

La politique de rapprochement entre les deux peuples suscitait également le scepticisme voire l'hostilité, notamment en France, à en juger par l'accueil pour le moins froid que réservait la population, dans les hauts lieux de la Résistance, aux soldats allemands participant aux premières manœuvres militaires communes. J'ai notamment pu le constater à l'été 1965, pendant mon service militaire, à l'occasion d'une période d'entraînement du bataillon de grenadiers de char de la Bundeswehr auquel j'étais intégré au camp militaire de Caylus (Tarn-et-Garonne).

2. Qu'est-ce qui vous a amené à être directeur du cursus „Droit français/Droit allemand" et pourquoi ?

O.S: La fonction de directeur du cursus allait tout simplement de paire avec ma nomination à un poste de Maître de conférences (MC) au profil Allemand juridique à Paris X-Nanterre en octobre 1989. Encadré depuis sa création en 1986/87 par des enseignants contractuels, ce cursus fut donc à partir de la 4ème année et pour la

première fois, dirigé par un enseignant-chercheur titulaire qui lui était entièrement affecté.

À défaut d'être juriste de formation, j'avais néanmoins, selon le Jury qui m'a élu (se composant de germanistes et de juristes), les qualités requises pour enseigner dans une formation du type Droit/Langue voire pour en assurer la direction, du fait notamment :

- De mes recherches interdisciplinaires ouvertes vers le droit du travail collectif (les droits et pratiques de la participation des salariés aux décisions dans l'entreprise en Allemagne, en France et dans d'autres pays européens étant, en effet, ma spécialisation principale) ;
- De la diversité des enseignements en langue et civilisation allemandes que je pouvais offrir à ce type de formation (phonétique, traduction, histoire, système politique, économique et social) ;
- De mon ancrage dans la coopération franco-allemande : depuis les années 1970, comme membre de groupes de recherche franco-allemands (EHESS) et ancien lecteur du DAAD à l'Université de Paris Est Créteil-Val-de-Marne.

Grâce à votre question, je me rends compte que d'assumer la direction d'une formation universitaire ne me posait aucun problème.

En effet, des fonctions de direction, j'en avais déjà exercées depuis de longues années : comme lycéen et étudiant dans la vie associative, comme officier de réserve de la Bundeswehr pendant mon service militaire (1963-65), mais aussi, entre 1973 et 1974, comme porte-parole de la Coordination des comités des résidents des Maisons de la Cité universitaire de l'Université de Paris pour la défense de leurs conditions de vie et d'études ou encore, dans les années 1980, comme animateur à Paris Est Créteil-Val-de-Marne du mouvement des enseignants associés étrangers dans leur lutte pour accéder au corps des assistants et par conséquent à la titularisation.

3. Qu'est-ce qui vous a passionné pour l'organisation de notre cursus franco-allemand : une rencontre décisive ? un rêve de jeunesse ? l'Histoire ? des convictions personnelles ?

O.S : La création progressive d'un cursus franco-allemand intégré, donc impliquant un solide partenariat avec une Faculté de droit allemande à partir de 1993/94, s'inscrit dans la logique d'expériences concluantes en matière d'internationalisation des études suggérées et soutenues par l'Union européenne (programmes Erasmus/Socrates), le Collège Franco-Allemand pour l'Enseignement supérieur (CFAES) et l'Université de Paris X-Nanterre, pionnière en matière de cursus Droit/Langue (sous l'impulsion de Jacques Phytillis, directeur de l'UFR de sciences juridiques, administratives et politiques).

Si j'ai, personnellement, quelque mérite en la matière, ce serait d'avoir su réfléchir dès le début des années 1990 avec mon partenaire allemand de Potsdam, Werner Merle, à la manière de concevoir et faire fonctionner un cursus intégré binationnel et bilingue adapté aux programmes des études juridiques dans les deux pays et, donc, menant, dans la mesure du possible, à un diplôme de fin d'études aussi bien en France qu'en Allemagne.

La genèse et le fonctionnement de ces cursus dits d'excellence ayant déjà largement été décrits⁽¹⁾, il serait superflu d'y revenir ici.

La rencontre avec Werner Merle fut – on peut le dire – une « rencontre décisive ». Appartenant, lui aussi, à la génération De Gaulle/Adenauer, il était comme moi enthousiaste à l'idée d'une démarche innovante dans l'enseignement supérieur transmettant une double culture juridique aux futurs juristes ; démarche nécessairement



© Noémie Coutrot-Cielinski

(1) voir notamment <http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/publications-sur-les-formationen-droitallemand>

bénéfique à leur intégration professionnelle et au rapprochement entre les sociétés civiles des deux pays.

Mais, pour aboutir à des résultats, l'enthousiasme doit, comme tout le monde le sait, aller de paire avec une bonne dose de pragmatisme !

Ce n'est certainement pas le dernier de nos atouts que d'avoir développé suffisamment de « Macher-Qualitäten » : pour faire accepter notre projet par les instances de nos Universités et pour faire part à l'Administration de notre conception de l'efficacité en matière de gestion des cursus, après avoir trouvé - notamment auprès du CFAES qui en 2000 a cédé sa place à l'Université Franco-Allemande (UFA) - les financements nécessaires pour les frais de fonctionnement du cursus, les bourses d'étudiants et la mobilité des enseignants.

Parmi les rencontres décisives je compterai également la collaboration avec Stephanie Dijoux, depuis 2008 codirectrice de nos cursus intégrés, et avec Annette Sousa Costa, responsable pédagogique du bi-DEUG et ensuite de la bi-Licence.

Première juriste de formation d'origine allemande recrutée pour nos cursus, la titularisation de Stephanie Dijoux en 1992 consacre l'étroite collaboration entre juristes et germanistes au sein de nos formations : celle-ci implique que linguistes et civilisationnistes se familiarisent avec le champ lexical du droit et que les juristes soient prêts à réfléchir à la dimension linguistique de leur discipline.

À Annette Sousa Costa, linguiste de formation, nous devons des publications se situant à l'interface entre les sciences juridiques et les sciences du langage et reflétant une nouveauté didactique. Sous son impulsion les études sur la langue juridique deviennent l'une des spécialités de nos cursus (<http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/collection-allemand-juridique>).

4. Avez-vous eu un projet pédagogique particulier ou une ligne d'action particulière tout au long de votre période de direction du cursus ?

O.S : Mon intérêt politique et scientifique pour le concept de la démocratie directe, les modèles de l'autogestion ainsi que les démarches cogestionnaires et participatives des entreprises – intérêt éveillé par les mouvements contestataires et anti-autoritaires des années 1960 – ne pouvait pas rester sans impact sur ma conception de la démocratie universitaire et donc sur la gestion des formations dont j'étais en charge.

Cet intérêt avait été renforcé par une expérience personnelle de travail dans une coopérative agricole au Nicaragua à l'été 1982, dans le cadre de l'application de la réforme agraire.

Je tenais à développer une structure directive aussi collégiale que possible en nommant parmi mes collègues des responsables pédagogiques pour chaque année de formation, qui ont pour fonction de gérer le programme d'études, d'être à l'écoute des étudiants, d'encadrer les professeurs invités et de présider les Jurys d'examens de la partie allemande. Une démarche propice, selon moi, au développement de rapports non-hiérarchiques entre nous, d'un sens des responsabilités et des qualités de leadership chez mes collègues.

Ayant obtenu du Ministère de l'Enseignement supérieur – après la transformation de mon poste de MC en poste de Professeur en 1998 – la création en 2008 d'un second poste de Professeur pour nos cursus (justifiée par la hausse croissante des inscrits), j'ai accentué la direction collégiale en partageant mes fonctions dorénavant avec Stephanie Dijoux, promue professeure et occupante de ce nouveau poste.



© Hermine Foucher -
Fernsehturm, April 2008

Pour être cohérentes et efficaces, ces démarches participatives devaient impliquer les étudiants eux-mêmes. C'est pourquoi en 1989/90 une de mes premières initiatives à Nanterre consistait à faire élire des délégués des étudiants à chaque niveau de nos formations, donc de la 1ère jusqu'à la 5ème année : des délégués présentant aux responsables pédagogiques et aux cadres administratifs les doléances des étudiants relatives au fonctionnement des cursus et des propositions visant à améliorer leur organisation ou les conditions d'études, et allant même jusqu'à officier en tant qu'arbitres en cas de conflits internes.

Si, grâce à ce système des délégués, nous voulions contribuer à développer davantage de citoyenneté dans l'Université, nous attendions des étudiants qu'ils fassent eux-mêmes preuve d'un désir d'améliorer le flux d'informations et la communication entre eux, voire de s'auto-organiser : efforts dont ils ne récoltèrent durablement les fruits que tardivement sous l'impulsion de Romuald di Noto, Bénédicte Doublier-Simonneau et Gaëtan Klein avec la création en 2008 de l'Association des diplômés du cursus en droit franco-allemand Paris Ouest/Potsdam (ACFA) et d'un site Internet (www.acfa.eu).

5. Quels ont été, selon vous, les changements majeurs du cursus depuis sa création en 1986/87 ?

O.S: Durant les 27 ans de leur existence, les formations franco-allemandes en sciences juridiques de Paris Ouest-Nanterre-La Défense (Paris X-Nanterre) ont rapidement évolué vers des activités transfrontalières pour devenir, déjà au cours des années 1990, le centre d'un véritable réseau international de coopération universitaire.

La rétrospective que je vous propose nous permettra de distinguer quatre phases :

1- À partir de 1990/1991, pour accentuer le caractère binational de nos formations, mise en place de la mobilité étudiants et enseignants avec des universités des pays germanophones (programme Erasmus).

Ces échanges valident les résultats des matières passées à l'étranger pour l'obtention du diplôme de l'université d'origine.

La mobilité étudiante implique, rapidement, l'arrivée de nombreux étudiants des pays germanophones à Nanterre, qui devient la première destination en France pour les étudiants en droit de ces pays.

Dès le début des années 1990, nous obtenons pour un nombre grandissant de ces étudiants le droit de les inscrire à un diplôme d'État français en droit. Dans le cadre de nos échanges, plus de 600 étudiants, presque exclusivement d'origine allemande, ont réussi au fil des années à obtenir des diplômes de 1er, 2ème et 3ème cycles et, après la réforme L-M-D (2005/2006), des diplômes de Licence et Master en droit.

Les échanges Erasmus vont également de paire avec une forte mobilité enseignante, indispensable au bon fonctionnement du programme Droit allemand à Nanterre. Or, après quelques semestres, nous offrons déjà, tous diplômes confondus, plus de 25 cours en droit allemand.

2- À partir de 1993/94, pour proposer une formation d'excellence binationale délivrant deux diplômes (français et allemand) : création et développement du cursus intégré franco-allemand Nanterre/Potsdam – niveaux 2ème et 3ème cycles à partir de 2005/2006, niveaux Licence et Master (avec le soutien du Collège Franco-Allemand pour l'Enseignement supérieur et, à partir de 2000, de l'Université Franco-Allemande / UFA).

Avec la mise en place à Potsdam d'un cursus Droit français parallèlement au programme initiant au droit allemand, les conditions pour le développement d'un

cursus intégré franco-allemand sont désormais remplies.

Le caractère intégré du cursus se manifeste dans la validation du diplôme étranger par l'université d'origine⁽²⁾.

3- À partir de 1995/96, pour ancrer nos cursus intégrés dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, ouvrir des carrières internationales à nos diplômés et promouvoir les langues et cultures juridiques française et allemande en Europe : développement d'un réseau européen de coopération universitaire et de projets de coopération avec des universités de pays tiers (y compris non européens).

Nous avons fait de nos cursus franco-allemands le pivot et le centre d'un réseau européen dans le domaine des sciences juridiques (Nanterre network)⁽³⁾.

Ainsi, plus de 30 séminaires et colloques ont-ils d'ores et déjà eu lieu à Nanterre et dans nos universités partenaires.

Traitant d'abord des questions juridiques et politiques de l'unité allemande, ils ont, par la suite, mis de plus en plus l'accent sur les questions de l'intégration européenne – en particulier sur le processus d'harmonisation juridique en cours dans les pays de l'Union européenne, sur le développement de l'espace de l'enseignement supérieur en Europe et sur la problématique de l'Europe sociale.

Notre idée la plus novatrice fut assurément de créer dès 2004, année de l'élargissement de l'Union européenne notamment aux pays de l'Europe centrale et orientale, des universités d'été franco-allemandes avec des pays tiers ouvertes aux doctorants et étudiants en Master.

Les thèmes généraux se focalisent sur la question fondamentale de l'identité européenne, de ses présupposés et de ses politiques dans le contexte de l'intégration européenne et de la mondialisation.

(<http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/universites-dete-et-ateliers-de-recherche-franco-allemands-et-europeens>)

4- À partir de 2009/2010, pour promouvoir le multilinguisme et ainsi améliorer les perspectives professionnelles de nos diplômés : la possibilité pour les étudiants des cursus intégrés franco-allemands d'opter pour une formation trilingue au niveau Master.

Si les projets de coopération des cursus intégrés avec des pays tiers ont la vocation d'y éveiller l'intérêt pour les langues et cultures juridiques française et allemande, ne négligeons pas non plus la possibilité qu'apportent ces projets d'une immersion de nos étudiants et enseignants dans une autre langue et une autre culture. Nous proposons aux étudiants de niveau Master 2 retenus une deuxième option en langue et droit étrangers, un séjour d'études d'un an dans le pays tiers de leur choix se concluant par une étude comparée trinationale⁽⁴⁾.

Notre option trilingue pourrait être particulièrement bien accueillie par les étudiants issus des populations immigrées, dont le nombre parmi nos inscrits va grandissant. Elle permet un retour aux sources ; elle ouvre de nouvelles perspectives professionnelles extrêmement intéressantes pour leur avenir, notamment dans un contexte international où les peuples du Maghreb et du Proche et Moyen Orient expriment avec ferveur leur volonté de réformes profondes, pour engager leurs pays dans une transition vers la démocratie et l'État de droit.

Des projets d'études pourraient être tournés vers l'ouverture des droits français et allemand aux droits des pays arabes. Cette diversité culturelle renouvelée s'accompagne de l'ouverture d'esprit et de la convivialité qui font la particularité de nos formations franco-allemandes. Et ce n'est peut-être pas le moindre apport de notre option trilingue que d'œuvrer ainsi en faveur d'un vrai dialogue entre les cultures.⁽⁵⁾

(2) Par exemple, la quatrième année sanctionnée par le niveau I du Master en droit à Nanterre est reconnue à Potsdam comme épreuve validée dans le domaine de spécialisation Französisches Recht (Schwerpunktbereichs-Prüfung der Juristischen Fakultät). Dans ce cas, l'ensemble de cette formation spécialisée a exclusivement lieu à Nanterre. Ce résultat du Master niveau I entre pour 30% dans la note finale du Premier Examen d'État en droit (Erste Juristische Prüfung).

(3) Réunissant, d'une façon informelle, plus de 40 universités avec lesquelles nous avons signé une convention Erasmus/Socrates, le réseau organise chaque année dans un autre pays européen des Rencontres européennes couplées avec des journées d'études (Vienne 2013, Lisbonne 2012, Berlin 2011, Barcelone/Andorre 2010, Séville 2009...), afin non seulement de promouvoir la mobilité étudiante et enseignante, mais aussi pour favoriser le transfert de connaissances dans le domaine de la recherche.

(4) Des projets sont réalisés ou en cours de réalisation : en premier lieu, avec des universités des pays anglophones ou en second lieu, avec des universités de pays non-anglophones offrant une formation en droit anglo-américain (à noter : depuis 1992, des cours d'Anglais juridique obligatoires figurent au programme de nos cursus).

(5) Pour de plus larges informations sur chacune de ces phases, voir <http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/rubrique6> : « Les formations franco-allemandes hier et aujourd'hui », sous-rubrique 2 « Historique » texte : L'internationalisation des études et de la recherche.

6. Racontez-nous un souvenir très heureux avec des étudiants du cursus!

O.S: En 24 ans au service d'un cursus dont la notoriété et le rayonnement vont grandissant, les souvenirs très heureux sont légions.



Réception de l'Ambassadeur d'Allemagne à Paris - hommage à Otmar SEUL et au cursus Franco-allemand.

Un de ceux me revenant spontanément en mémoire et immortalisé par la photo ci-jointe, est l'incroyable ambiance mélangée d'exubérance et de fierté qui régnait dans les rangs de nos étudiants quand, le 18 mars 2010, en sa résidence de l'Hôtel de Beauharnais, l'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne à Paris, rendait hommage à notre cursus, en amont du 25^e anniversaire de la création de notre premier double diplôme, le Bi-Deug.

Ce soir-là, l'occasion m'a été donnée d'adresser mes remerciements tout particuliers aux étudiants. Car, en fin de compte, ce sont eux qui mettent en œuvre avec succès nos projets de cursus d'excellence. Sans leur ambition, sans leur disposition à la performance, sans leurs idées et leur stimulation nous ne serions ni « excellents », ni « innovants » !

Célébrant une ambiance de travail particulière à Nanterre et à Potsdam⁽⁶⁾, propice à la créativité et au dialogue entre étudiants, enseignants et administration, grâce à des délégués étudiants, désormais épaulés par l'Association des diplômés des Cursus Franco-Allemands (ACFA) et grâce à des structures d'information et de communication efficaces, je pensais que durant ces 25 années nous avons développé une culture particulière du vivre-ensemble qu'il s'agit de préserver, et ce, nonobstant toutes les contraintes dues, dans un monde universitaire dit « en crise », aux formes de gouvernance modernes.

(www.droit-fr-all-paris-ouest.fr, rubrique 6 : « Les formations franco-allemandes hier et aujourd'hui », sous-rubrique 1 « Événements année par année » texte : Événements de l'année 2010).

(6) En 2005 Tilman Bezenberger a remplacé le cofondateur du cursus, Werner Merle, admis à la retraite, comme codirecteur allemand du cursus intégré.

7. Continuez-vous à travailler pour le cursus malgré votre départ à la retraite? Si oui, que préparez-vous?

O.S: Certains de mes amis allemands diagnostiquent chez moi une maladie qui, il est vrai, fait de plus en plus de ravages dans les rangs des seniors: le Unruhestand...! En France, le phénomène se traduit tout simplement, me semble-t-il, par « retraite active » ; un terme en effet mieux à même de décrire le style de vie que je mène depuis que j'ai quitté mes fonctions à Nanterre, en septembre 2011.

Tout en profitant plus que jamais de mon idylle méditerranéenne, je pense honorer pleinement mon titre de professeur émérite accordé par le Conseil d'administration de l'Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense, en continuant à encadrer des thèses et des habilitations à diriger des recherches (HDR), à codiriger (avec Stephanie Dijoux) la collection Cultures juridiques et politiques aux Editions Peter Lang et surtout à enseigner comme professeur invité à l'étranger, pendant des périodes de courte durée.

Ces cours ou conférences, je les donne de préférence dans des universités membres de notre réseau européen de coopération universitaire, fondé il y a 18 ans, ou dans des universités hors Europe sollicitées comme partenaires dans le cadre de notre nouvelle option trilingue.

Ces activités rentrent donc parfaitement dans la stratégie d'internationalisation des études et de la recherche que la direction du cursus a intensifiée avec la création d'universités d'été ou d'ateliers pour jeunes chercheurs franco-allemands avec des

pays tiers. En effet, je continue à imaginer et à codiriger des universités d'été. Organisée depuis 2004 – l'année de l'élargissement de l'Union européenne vers les pays d'Europe centrale et orientale –, la première d'entre elles, celle de Vilnius (Lituanie), fêtera ces jours-ci son 10ème anniversaire⁽⁷⁾.

Une autre université d'été organisée depuis 3 ans dans le pays voisin, à Minsk, capitale du Bélarus, membre non pas de l'Union européenne mais de la Communauté des États indépendants, invite à ancrer la réflexion dans un cadre encore plus élargi, celui de l'espace juridique européen, au sens le plus large du terme donc.

Pionniers en matière de création d'universités d'été franco-allemandes avec des établissements de pays tiers, nous sommes sollicités à nous engager dans de nouveaux projets (Moscou, Istanbul, les Balkans ...), en quittant, pour certains pour la première fois le continent européen.

Nous venons de créer avec Potsdam, notre partenaire allemand privilégié, et Tunis-El Manar, une inédite Université d'été à Tunis, consacrée à une approche interdisciplinaire des sciences publiques (droit civil, droit administratif, politique, économie, société).

Soutenus par la Fondation Robert Bosch et l'Université Franco-Allemande (notre plus fidèle allié pour toutes ces démarches innovantes !) nous proposons :

- 1- d'analyser les évolutions juridico-politiques, économiques et socio-culturelles de la Tunisie dans la période en cours et, dans la mesure du possible, dans d'autres pays du Maghreb en voie de « refondation »;
- 2- d'examiner dans une approche pluridisciplinaire (France, Allemagne, pays du Maghreb) les expériences historiques des différents pays dans lesdits domaines afin de faire émerger des points de comparaison qui pourraient alimenter la réflexion sur l'évolution des pays du Maghreb vers les politiques publiques les mieux adaptées;
- 3- d'élargir le débat à la perspective méditerranéenne au carrefour des droits européens et nord-africains: les enjeux de la mise en œuvre d'un cadre commun de coopération.

Notre « modèle » a vocation à s'exporter vers d'autres régions du Monde telles que l'Amérique latine. Nous soutenons vivement la création d'une première Université d'été franco-germano-péruvienne, qui se tiendra en septembre prochain à Lima, sur le sujet de la Démocratie et l'État de droit, proposée par Paris Ouest-Nanterre (Credof), la Technische Universität de Dresde et la Pontificia Universidad Catolica del Peru de Lima.

Notre « modèle » mérite aussi une réflexion approfondie sur sa particularité pédagogique et interculturelle. En délocalisant, pour ainsi dire, son campus via ses universités d'été, notre Université va à la rencontre de publics et de partenaires nouveaux. Elle élargit et intensifie ses échanges pédagogiques et scientifiques et assure, évidemment, à ses enseignants et ses étudiants la découverte d'autres cultures universitaires et sociétales ! Nombreux sont les étudiants qui affirment que la participation aux universités d'été contribue à leur enrichissement intellectuel et à leur formation de juriste.

Comme nous devons à Gaspar Obregon, aujourd'hui interprète-coordonnateur de la manifestation de Vilnius, la meilleure analyse jamais développée du côté étudiant à cet égard, il mérite d'être largement cité :

« L'Université d'été de Vilnius réunit professeurs, doctorants et étudiants dans une ambiance conviviale et moins formelle que celle habituellement rencontrée sur les bancs des universités. Un rapport quasi-paritaire entre professeurs d'une part, et doctorants et étudiants d'autre part permet un échange intense d'idées, laissant également une grande place au dialogue et aux questions des participants (...).

(7) L'université d'été de Vilnius est conçue comme un forum où chaque mois de juin, des enseignants-chercheurs, des professionnels, des doctorants et des étudiants de niveau Master dialoguent sur l'évolution du droit dans le cadre de l'Union européenne en analysant les grandes lignes du processus d'harmonisation des législations et pratiques en cours. En insistant – après le refus, par référendum, du traité établissant une Constitution pour l'Europe par les Pays-Bas et la France en 2005 – sur les contraintes et les obstacles qui freinent le processus d'intégration européenne, les organisateurs estiment qu'une réflexion s'impose pour cerner la question de l'identité européenne et pour mieux expliquer le projet européen, ses présupposés et ses politiques dans le contexte de la mondialisation.



2005 à Mandelieu la Napoule, 1ère Université d'été franco-allemande et européenne.

La diversité des intervenants permet une approche pluridisciplinaire dans le traitement de questions juridiques et révèle des problématiques précédemment insoupçonnées. Ce traitement transversal apporte un intérêt supplémentaire à des sujets en principe pourtant déjà connus (...).

Les bienfaits de ce dialogue permanent ont déjà été reconnus par le passé et les ateliers / workshops permettant cette forme d'échange ont été depuis privilégiés aux conférences-leçons classiques (...). La qualité rare des conditions d'apprentissage et la forme interactive ne sont cependant pas les seuls points forts de l'université d'été (...).

L'université d'été de Vilnius offre aussi aux étudiants un défi linguistique hors du commun : Outre une communication bilingue (voire trilingue), ils s'exercent à l'interprétation consécutive des conférences. »

(www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/ rubrique Etudiants et diplômés, sous-rubrique Témoignages).

8. Quel conseil donnez-vous à tous ceux qui ne savent pas quel métier exercer ou à ceux qui sont insatisfaits de leur ?

O.S : Pour ceux qui ne savent pas quel métier exercer :

Les années d'études sont une quête de soi. Il faut du temps pour apprendre à se connaître et pour deviner ce que l'on pourrait bien vouloir faire plus tard... dans un premier temps, et il n'y a jamais de certitude jusqu'à ce qu'on ait essayé !

Ensuite, relativiser : la moitié de nos choix et opportunités sont le fruit des heureux hasards de la vie. Surtout, ne pas s'angoisser parce qu'on ne sait pas encore bien où on va !

Se dire que le droit, s'il ne mène pas à tout, ouvre suffisamment de portes pour pouvoir s'engager dans un choix qui pourra se révéler épanouissant (cabinet d'affaires, social, diplomatie, enseignement, entreprises, magistrature...). Lors des études, surtout ne pas négliger la formation théorique générale, mais en même temps essayer de faire plusieurs stages pour toucher à un maximum de domaines de la pratique juridique et pouvoir ensuite faire un choix en connaissance de cause.

Éviter de se satisfaire des images « marketing » que la société renvoie de certaines professions (ex : le cliché de l'avocat d'affaires dans certains grands cabinets anglo-saxons) et ne pas hésiter à faire un choix qui irait à l'encontre des modes et pressions sociales, c'est-à-dire un choix non-conformiste si tel est votre réel désir⁽⁸⁾.

Pour ceux qui sont insatisfaits de leur métier :

Les insatisfactions au travail peuvent résulter de facteurs divers : la façon dont est gérée l'entreprise ou sa taille, l'ambiance entre collègues ou la surcharge de travail et même l'image associée par le grand public à la profession (peu reconnue ou impopulaire) qu'on exerce.

Une fois la raison identifiée, les possibilités de changement ne manquent pas. Rester dans un grand cabinet, plus stimulant mais rognant sur la vie privée ou, au contraire, frapper à la porte d'une petite structure de moindre renommée qui cependant permettra une meilleure qualité de vie.

Et d'une manière générale : oser changer après avoir apprécié objectivement les avantages et les risques d'un tel changement. Il existe de nombreux métiers aux défis multiples et dont on ignore l'existence, jusqu'au jour où ...

On peut avoir « plusieurs vies dans une seule vie ». Si votre métier ne vous satisfait pas, il faut apprendre à saisir toutes les opportunités.

Mais un bon juriste peut aussi trouver sa fortune ailleurs. On dit en France que « l'enseignement mène à tout, à condition d'en sortir ». Et je crois que cette formule est parfaitement applicable à des étudiants comme les nôtres qui ont suivi un

(8) Comme en témoigne Gaspar Obregon : « Le cursus franco-allemand (2005-2011) m'aura apporté beaucoup d'enseignements. Parmi les plus importants aujourd'hui encore : Une connaissance parfaite des aéroports parisiens et berlinois et un goût prononcé pour les voyages, un esprit constant de comparaison et une curiosité pour les différences culturelles – tant dans l'approche juridique que dans la vie quotidienne – de mes pays d'accueil et d'origine. À force d'expliquer des concepts et des idées françaises à un public allemand et vice-versa, je suis devenu un communicateur. Le hasard m'aura fait découvrir au fil de mon parcours de juriste-linguiste le métier d'interprète, où cette volonté de communiquer, d'expliquer et de transposer est toujours présente » (www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/ rubrique Etudiants et diplômés, sous-rubrique Que sont-ils devenus ?)

excellent parcours juridique.

À cet égard, la lecture de la conférence de Steve Jobs devant les étudiants de l'Université de Stanford en 2005 peut être une grande source d'inspiration.

(<http://www.challenges.fr/high-tech/20111006.CHA5115/le-discours-de-stanford-de-steve-jobs.html>).

9. Un petit mot pour les étudiants qui vous ont connu? Des conseils?

O.S: Le principal conseil c'est de conserver votre fidélité à cette formation juridique bilingue franco-allemande qui vous donne un atout précieux sur le plan intellectuel, personnel et sur le marché du travail.

Restez conscients de la qualité et du sérieux de votre formation interdisciplinaire comme des liens personnels qu'elle a établis entre vous. A cet égard, l'ACFA restera toujours à votre disposition comme un instrument irremplaçable.

Ayant eu l'honneur et le plaisir d'assister à la naissance de l'ACFA, je ne peux que renvoyer ici aux principes qui ont animé ses fondateurs et qui correspondent aussi et toujours aux convictions des directeurs du cursus. Je serais ravi que les anciens du cursus puissent continuer à entretenir l'interculturalité et le projet européen dans leur vie quotidienne.

Conformément aux vœux formulés par les statuts de l'ACFA, afin d'établir un contact durable entre les étudiants actuels du cursus et les anciens et d'assurer le rayonnement de nos formations tant en France qu'à l'étranger:

« Contribuez au sein de la société civile à la réflexion sur les enjeux juridiques, socio-économiques et culturels de l'intégration européenne! ».

Je remercie vivement Stephanie Dijoux, Romuald di Noto et Gaspar Obregon d'avoir contribué à ma réflexion sur la question 8 ainsi que Jean-Pierre Morelou pour la relecture de l'ensemble du texte.

Nanterre,
le 16 mai 2013



© Cécile Martin « Ferme les yeux, et Berlin devient ce que tu veux »

Otmar SEUL, Professeur des universités émérite, Université Paris Ouest-Nanterre-La Défense;
Docteur en droit honoris causa, Université de Potsdam (Allemagne), 2002.

Coordonnateur des formations Droit français/Droit allemand à Paris Ouest-Nanterre –La Défense (1989-2011),
Cofondateur et codirecteur des cursus intégrés Paris Ouest-Nanterre/Potsdam (1993-2011),
Cofondateur et codirecteur du DESS Juriste européen (1992-2005)
Cofondateur et codirecteur d'Universités d'été franco-allemandes avec pays tiers: Vilnius/Lituanie (depuis 2004),
Minsk/Bélarus (depuis 2011), Tunis/Tunisie et Lima/Pérou (depuis 2013)

<http://www.droit-fr-all-paris-ouest.fr/>